

Un code de qualité européen pour l'accueil de la petite enfance

SOCIAL Ce code n'est pas contraignant mais tombe à pic pour l'ONE

Quand on voit ce qui se passe pour l'instant avec les réfugiés, le simple fait d'avoir un consensus entre tous les pays européens est en soi intéressant, non ? », nous glisse Nicole Roland, directrice des relations externes et internationales de l'ONE. Car si l'on parle d'accueil, il ne s'agit pas ici de l'accueil des migrants mais bien de celui des tout-petits. C'est donc sur un code de qualité commun pour l'accueil de la petite enfance que se sont accordé 25 états membres ainsi que la Norvège et la Turquie. Ce document, qui sera présenté par l'ONE le 12 octobre prochain à Bruxelles, est en réalité le rapport d'un groupe de travail mis en place par la Commission Européenne. Pendant deux ans, des experts et des représentants du secteur se sont réunis afin de dégager des principes clés.

L'enfant au centre

Que dit ce rapport ? Il ne porte pas uniquement sur les conditions structurelles et matérielles de l'accueil (locaux, normes, etc.) – cela existe déjà. Ce rapport vise à fournir une série de lignes directrices quant à la « philosophie » d'un milieu d'accueil. Sur ce point, la perception de ce secteur a évolué ces dernières années. Initialement, l'accueil relevait, au niveau de la Commission, de la direction « emploi ». Les fameux objectifs de Barcelone, qui établissent un taux de couverture

de 33 % en termes de places d'accueil, en sont issus et visaient d'abord la mise à l'emploi des femmes. Or, désormais, l'accueil relève du secteur de l'éducation.

Le rôle d'un milieu d'accueil est donc d'abord d'aider l'enfant à se développer. L'accès est donc l'un des cinq axes prioritaires désignés par le rapport : il s'agit de permettre à tous les enfants de fréquenter un milieu d'accueil, quelle que soit la situation professionnelle et financière des parents. La diversité des publics constitue un point d'attention. Un deuxième axe concerne les programmes et les activités proposées aux enfants. Le code de qualité entérine l'idée que l'accueil ne peut pas être une simple garderie mais doit contribuer au développement des capacités d'apprentissage et de socialisation de l'enfant. Ce qui a évidemment un impact sur le personnel (un troisième axe), qui doit être suffisamment qualifié, et bénéficier de conditions de travail encourageantes. Une meilleure collaboration avec les parents est aussi promue.

Un outil politique pour l'ONE

Le quatrième axe concerne le « suivi et contrôle » et le dernier gros point rassemble ce qui a trait à la gouvernance et au financement. Il stipule par exemple que « la législation, la réglementation et le financement sou-

tiennent le progrès vers un droit légal universel à une éducation et un accueil de la petite enfance recevant des subventions ou des fonds publics ».

Reste que ce code n'a rien de contraignant. Néanmoins, il tombe à point nommé pour l'ONE, chargé dans son contrat de gestion 2013-2018 de réformer le secteur de la petite enfance. « Ce code est un outil précieux », se réjouit Eddy Gilson, directeur de l'accueil petite enfance, à l'heure où nous devons revisiter notre modèle. Ses fondements remontent aux années 60 ; il a vécu. Nous devons tenir compte des nouveaux besoins des familles. Ce rapport nous donne des lignes directrices fortes, mais nous sera aussi utile pour appuyer notre vision et trouver un consensus avec nos partenaires... » C'est que le chantier est vaste : veut-on créer de nouvelles places ? Mais de quel type de places ont besoin les familles ? Faut-il développer l'accueil flexible ? Quel personnel, avec quelles qualifications ? Le tout sachant que le contexte budgétaire « imposera des choix », admet Eddy Gilson. L'heure est pour l'instant à la concertation avec le secteur. Les premières propositions devraient émerger fin de cette année mais un modèle charpenté n'est pas attendu avant fin 2016. ■

ELODIE BLOGIE